

## APOSTOL



Avril 2017 - N° 108

Gratuit dans nos chapelles

FABRÈGUES ∞ RODEZ ∞ MILLAU ∞ BOIRARGUES ∞ NARBONNE ∞ PERPIGNAN

*Profession de foi**Mgr Tissier de Mallerai*

Le texte qui suit est la transcription du sermon qu'a prononcé Mgr Tissier de Mallerai à St-Nicolas du Chardonnet, le 26 février dernier, pour le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la prise de cette église au cœur de Paris.



(...) Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta descendance et son lignage, elle t'écrasera la tête et tu la mordras au talon, telle fut la malédiction prononcée par Dieu contre le démon sous sa forme de serpent, après le péché originel.

Dieu a posé une inimitié, une adversité entre la femme, c'est-à-dire la Très Sainte Vierge Marie, et le démon, entre le lignage de Marie, c'est-à-dire les vrais chrétiens, et les suppôts de satan. Une inimitié théologique qui n'est pas par hasard entre ces deux lignages, entre le sein très pur de Marie et son Cœur immaculé d'un côté, et le cloaque immonde du modernisme et du concile Vatican II. Songeons simplement que nous sommes en 2017. En 1517 c'était la révolte de Luther. En 1717, c'était la fondation de la grande loge de Londres, donc le début de la franc-maçonnerie, et en 1917, il y a un siècle, la fondation du communisme et la persécution contre l'Église dans beaucoup de pays, en Russie et au Mexique.

C'est donc sous la bannière du Cœur immaculé que nous allons continuer le combat. Mais je voudrais d'abord évoquer comment a continué ce combat victorieux du Cœur immaculé de Marie, il y a quarante ans, le dimanche 27 février 1977, premier dimanche de carême, où l'on chantait dans l'Introït, « *il m'invoquera et je l'exaucerai, je le délivrerai et je le glorifierai* ». Il s'agissait donc d'une délivrance,

d'une libération d'une église qui était jusque-là aux mains du modernisme, et que nos pères, il y a plus d'une génération, ont pris par la force, une sainte force, pour la libérer.

En ce dimanche, Mgr Ducaud-Bourget avait convoqué tous ses fidèles de ses chapelles parisiennes à la salle de la Mutualité. L'abbé Coache avait aussi convoqué tous les membres du Combat de la Foi à la même salle de la Mutualité, pour une Messe. Mais discrètement, au fur et à mesure que les gens arrivaient, on leur disait : *allez dans l'église, allez vous asseoir dans l'église*. Et le clergé, donc moderniste, de Saint-Nicolas, voyait peu à peu à la fin de la première messe la nef se peupler d'une foule invraisemblable et commençait à donner des signes d'étonnement et même d'inquiétude quand brusquement entra la procession, Mgr Ducaud-Bourget encadré par l'abbé Coache et par un autre prêtre fidèle, et avec tous les acolytes, le clergé, la schola, s'avançant jusqu'à la croisée du transept où il y avait une estrade en bois et un autel mobile que l'on passa pour venir au maître-autel, célébrer la Messe sur le maître-autel.

Cet événement, chers fidèles, fut couronné de grâces puisque l'abbé Coache déclara : « *nous y sommes, nous y restons* ». On y resta grâce à la garde de saint Nicolas qui depuis lors n'a jamais cessé de veiller sur l'église afin qu'elle ne soit pas reprise par les modernistes. Et depuis ce temps-là c'est une source de grâces immense et incroyable qui a découlé sur tous les fidèles qui sont venus à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Mes parents en premier. Mon père et ma mère étaient parmi les premiers paroissiens de cette paroisse. Le clergé fidèle, nous avons connu de nombreux prêtres avec Mgr Ducaud-Bourget, de nombreux prêtres fidèles au rite fidèle de la vraie messe catholique. Nous avons vu le catéchisme véritable, c'est-à-dire avec des questions véritables

et les bonnes réponses comme il se doit. Nous avons vu les mouvements de jeunesse se multiplier, en particulier les scouts, les guides et les louveteaux, et nous avons vu se développer des conférences, des prédications doctrinales, solides mais avec le bon esprit français mêlant à l'odeur de l'encens une odeur de poudre, quelquefois. C'était Saint-Nicolas il y a quarante ans. Et ça n'a jamais cessé de l'être.

Et c'est donc sous la bannière du Cœur Immaculé que nous continuons ce combat, sous la bannière de Marie Reine du clergé, sous la bannière de ce Cœur victorieux puisqu'elle a annoncé à Fatima, il y a cent ans, que son Cœur immaculé triompherait.

Ce combat, je voudrais le décrire dans le Cœur immaculé de Marie, elle-même qui a dû lutter, qui a dû combattre. Bien qu'elle fût sans péché, rien n'était évident, en particulier la foi. La Sainte Vierge a eu la foi, elle a exercé la vertu de foi. Elle a eu peut-être à combattre des erreurs contre la foi autour d'elle. Mgr Lefebvre disait que la Sainte Vierge n'a jamais hésité, que la Sainte Vierge n'a jamais eu le moindre

sursaut de l'intelligence contre les vérités de la foi et les mystères de Dieu. Et d'autre part, elle n'avait jamais eu le moindre sursaut de la volonté contre la sainte Loi de Dieu. Nous pouvons donc en toute sécurité suivre l'exemple de ce Cœur immaculé.

Dès le premier instant de sa conception, dit saint Pie X, cinquante ans après la définition de l'Immaculée Conception de Marie, alors qu'elle était préservée de toute souillure du péché originel, elle a combattu et elle montre aux chrétiens cette nécessité de la foi véritable contre les blessures infligées à la nature humaine par le péché. Et donc, pour ceux qui croient en l'Immaculée Conception, dit saint Pie X, croient nécessairement dans le péché originel, dans la déchéance universelle de l'homme, dans la restauration de la nature humaine par Notre-Seigneur Jésus-Christ et à sa croix, ils croient également dans la souffrance rédemptrice, mystère de la souffrance réparatrice et ils croient aussi que tout ce qui s'appelle libéralisme et modernisme est terrassé par ce Cœur immaculé. Voilà les paroles de saint Pie X. Le Cœur immaculé tout dépendant de Dieu dans sa protection contre Satan, contre le péché, tout dépendant de Dieu dans sa progression, dans la sainteté de la sainte Vierge. Le Cœur immaculé est une profession par elle-même du surnaturel, de l'existence de la grâce et des vertus surnaturelles. Et d'un combat surnaturel, qui n'est pas seulement au niveau naturel et politique, mais qui est tout d'abord,

à la racine, un combat surnaturel.

**Mgr Lefebvre** disait que la Sainte Vierge est la mère du grand prêtre qui fut la victime du Calvaire, et par conséquent qu'elle est aussi la mère des prêtres qui renouvellent de façon sacramentelle, chaque jour, le sacrifice de la Croix. Et il ajoutait que le sacrifice de la Messe était par lui-même une profession de la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ par le bois de sa croix. En effet, Notre-Seigneur a remporté la victoire sur nos ennemis par le sang versé sur sa croix. *Regnavit a ligno Deus*. Nous le chantons dans le *Vexilla Regis* le jour des Rameaux : Notre-Seigneur, Dieu a régné par le bois de la croix et par conséquent la Messe qui renouvelle sacramentellement

la croix, est une profession du règne de Dieu, le règne de Jésus-Christ.

Et donc, **nous en sommes aujourd'hui**, chers fidèles, **dans la nécessité de faire des professions de foi face aux erreurs professées en haut lieu dans l'Église**. Et je vous proposerai bien, si vous le voulez bien, une profession de foi tirée des paroles mêmes des papes ou des conciles, avec leur concision et leur caractère

frappant qui détruisent *ipso facto* toutes les hérésies actuelles.

Tout d'abord avec le **cardinal Pie**, évêque de Poitiers au XIX<sup>ème</sup> siècle : « *Je professe, et Nous professons que Notre-Seigneur Jésus-Christ est roi par droit de naissance et par droit de conquête en tant qu'Il est le seul homme qui soit Dieu par la très sainte incarnation, et d'autre part qu'Il a gagné nos âmes par le prix de son sang. Et que par conséquent, Il est roi et souverain de toutes créatures et de toutes les choses humaines, dont aucune ne se soustrait à son domaine, en particulier l'Etat* ».

Avec le pape **Pie XI** : « *Je professe que l'Etat, que les Etats ne dépendent pas moins de Jésus-Christ, le Roi, que les individus puisque la nature sociale de l'homme est une création de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ* ».

Avec le pape **saint Pie X** : « *Je soutiens, et je soutiendrai jusqu'à mon dernier souffle, s'il plaît à Dieu, la foi des pères dans le charisme, la grâce certaine de la vérité qui est, qui a été et qui sera toujours dans la succession de l'épiscopat depuis les apôtres, afin que soit tenu non point ce qui semble meilleur ou plus adapté à la mentalité de chaque époque, mais afin que ne soit jamais crue autrement, que ne soit jamais entendue autrement la vérité absolue et immuable prêchée dès l'origine par les apôtres. Voilà la véritable notion de la Tradition. Une vérité absolue et immuable prêchée dès l'origine par les apôtres et qui s'est transmise par la succession de l'épiscopat jusqu'à nous, la succession des évêques catholiques* ».



Avec le pape **Pie IX** qui régna au XIX<sup>ème</sup> siècle : « *Je professe que la doctrine de la foi - c'est bien actuel ! - la doctrine de la foi que Dieu a révélée n'a pas été proposée comme une découverte philosophique que le génie humain pût améliorer ou faire progresser, mais que cette doctrine de la foi est un dépôt divin qui a été confié à l'Epouse de Jésus-Christ pour qu'elle la garde fidèlement et l'expose infailliblement* ». Voilà les paroles du pape Pie IX.

Avec le pape **Pie IX** également au sujet de la vraie religion, unique : « *Il n'y a qu'une seule religion vraie et divine - il n'y en a pas d'autres - fondée et instituée par le Christ Seigneur lui-même. Mère et nourrice des vertus, exterminatrice des vices, libératrice des âmes, indicatrice du vrai bonheur, elle s'appelle catholique, apostolique et romaine* ».

Au sujet de l'œcuménisme, chers fidèles, je professe avec tous les papes en particulier le pape **Pie XI** que l'union des chrétiens ne peut être procurée autrement qu'en favorisant le retour des dissidents à la seule et véritable Église du Christ qu'ils eurent pas le passé le malheur d'abandonner. Le retour des dissidents à la seule et véritable Église du Christ, l'Église catholique. Il n'y a pas d'autres moyens.

Et enfin, au sujet de la liberté religieuse, je professe avec le pape **Pie XII** : « *Parmi les droits humains, intangibles, se trouve la pleine liberté d'exercer le vrai culte divin* ». Point. C'est clair et net. Pie XII. Le droit à la pleine liberté d'exercer le vrai culte divin. Quel est le vrai culte divin, chers fidèles ? Vous demandez aux enfants du catéchisme, ils répondront, c'est facile, c'est le culte catholique. Et par conséquent, les parents catholiques, les parents catholiques ont un droit strict à des écoles qui correspondent à leurs convictions, c'est-à-dire à la foi catholique. **Voilà quelle est ma petite profession de foi en ce temps où nous avons besoin de professer notre foi catholique face aux adversaires**, aux fils du concile qui tiennent d'autres formules qui sont différentes, qui ne correspondent pas à la foi catholique.

Ce Cœur immaculé que nous fêtons est un Cœur, et par conséquent est un Cœur aimant qui nous aime, qui se penche sur nous, avec compassion mais pour nous relever, pas avec la fausse miséricorde que l'on professe aujourd'hui dans l'Église. Le Cœur immaculé se penche sur nous, pécheurs, pour nous relever, pour nous faire sortir du péché, pour nous mériter la grâce, pour nous établir dans l'état de grâce. Voilà le Cœur immaculé de Marie qui veut que ses enfants lui ressemblent en toute pureté de l'âme. C'est sous ce Cœur immaculé que le Cœur de Jésus a battu

quand il était dans le sein de sa mère. C'est auprès de ce Cœur immaculé que Jésus a eu le Cœur percé et que ce Cœur immaculé fut percé, moralement, par la lance du soldat au pied de la croix. Eh bien, c'est donc auprès de ce Cœur immaculé et à l'unisson de ce Cœur que nous devons battre nous aussi. Et pour cela, nous devons nous consacrer au Cœur immaculé de Marie.

Et j'en viendrai à cela, **la consécration à Marie**, plus exactement à son Cœur immaculé puisque c'est la dernière apparition publique qui nous parle de la Sainte Vierge sous l'aspect de son Cœur immaculé. Notre consécration à Marie doit être par conséquent une consécration à son Cœur immaculé.



En quoi consiste la consécration au Cœur immaculé de Marie ? Elle peut consister dans la consécration montfortaine ou toute autre formule pourvu que ce soit une appartenance entière à ce Cœur immaculé, une dépendance entière de ce Cœur immaculé. Nous devenons comme la propriété de la Sainte Vierge, par cette consécration afin que nous puissions faire tout par Marie, avec Marie et pour Marie. Avec tout pour son Cœur immaculé pour la consoler, tout par son Cœur immaculé, comme ses instruments, tout pour

son Cœur immaculé pour son triomphe que nous devons désirer. Et la Sainte Vierge en retour, car cette consécration est un contrat, nous donnons et la Sainte Vierge se donne. Voilà, nous allons nous donner à la Sainte Vierge et la Sainte Vierge va se donner à nous. Il y a donc un échange, c'est un contrat entre deux parties. Et la Sainte Vierge en échange par conséquent va nous accepter comme son instrument, son instrument de choix par lequel elle va faire ses actions merveilleuses et son apostolat à elle, car cette consécration au Cœur immaculé doit être une consécration apostolique afin que nous devenions des apôtres de ce Cœur immaculé. Ainsi, nous devenons des instruments du Cœur immaculé pour son apostolat à elle et pour faire ses volontés à elle : ses volontés qu'elle est peut-être seule à connaître et que nous devons suivre.

C'est une grande miséricorde, bien chers fidèles, que ce Cœur immaculé daigne se servir de nous, en particulier pour œuvrer au redressement de l'Église. **Je vous dirai que chaque jour, je professe ma foi entière dans le redressement de la Sainte Église.** Il est impossible que cette apostasie dure indéfiniment. Il est certain que l'Église va se redresser, c'est à nous à y coopérer par les voies de la Sainte Vierge, par les voies du Cœur immaculé, par ses moyens à elle et nous nous plaçons sous son entière dépendance et dans une entière confiance en ce Cœur immaculé. ✍

## L'AVENIR SE FONDE DANS LE PASSÉ



**12 mars 2011, Opéra de Rome.** C'est ainsi que commence l'ouvrage du professeur de philosophie François-Xavier Bellamy, Les déshérités ou l'urgence de transmettre.

Que se passe-t-il d'extraordinaire ce jour-là ? Le grand chef d'orchestre Riccardo Muti dirige le célèbre opéra Nabucco de Giuseppe Verdi. Alors que les dernières notes de la partie la plus connue de cet opéra, *Va pensiero*, s'éteignent, un tonnerre d'applaudissements éclate et quelques voix demandent un bis. Et là, quelque chose d'incroyable se produit, Riccardo Muti accepte, ce qu'il n'a fait qu'une seule fois auparavant dans sa carrière, et explique pourquoi : cet hymne au souvenir de la beauté du pays disparu doit être clamé face à la destruction de la culture en Italie. Tout le monde se lève alors et tous ensemble, chœur et assistance, chantent le *Va pensiero* devant un parterre de politiciens venus fêter le 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'unité italienne. Une nouvelle déclaration d'indépendance du peuple italien face à ses élites qui ont dû goûter à ce moment-là l'amertume d'être assimilées au joug autrichien de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Et le maestro de conclure en disant que ce chant ne doit pas être un chant funèbre pour la culture.

En France, Valérie Pécresse, actuelle présidente de la région Ile-de-France, mais à l'époque ministre de l'Enseignement Supérieur, a supprimé des concours d'entrée aux grandes écoles l'épreuve de culture générale car il ne « *fallait plus évaluer un élève sur son savoir, mais sur son intelligence et sur son parcours* ». Quant à Nicolas Sarkozy, il se moqua de la Princesse de Clèves, que « *seul un sadique ou un imbécile avait pu mettre au programme du concours d'attaché d'administration* ». Du côté de la gauche, Gabriel Cohn-Bendit, frère aîné du sinistre Daniel, disait : « *L'obsession orthographique est un moyen pour disqualifier les moins savants* ». Arnaud Montebourg, lui, plagiera Wikipedia en croyant citer saint Augustin...

« *Vous n'avez rien à transmettre* » sont les mots prononcés à l'envie par un inspecteur général de l'Education nationale lors de la première rentrée des nouveaux professeurs à l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) parmi lesquels François-Xavier Bellamy. Ce dernier en fut si étonné qu'il n'oublia jamais ces quelques mots, d'où ce livre. Mais c'est aussi toute une tournée de conférences qu'il fit, et fait toujours, à travers la France, invité par toutes sortes de structures, des articles dans le Figaro et le Figaro Histoire pour rappeler la nécessité de la culture et de la transmission de cet héritage qui fait ce que nous sommes. Et ce n'est pas sans péril, car c'est aller

directement contre les *grands philosophes* qui ont façonné la manière d'enseigner aujourd'hui : René Descartes, Jean-Jacques Rousseau et Pierre Bourdieu.

René Descartes a détruit la nécessité de la transmission en affirmant que la somme de tout ce qu'apprend un enfant le prive de sa liberté dans le choix de son avenir. En effet, l'enfant est sous l'influence de la culture et n'est plus finalement qu'une projection de ses parents. Pour Descartes, l'ennemi c'est la transmission, il faut revenir à la raison pure, une raison d'adulte libérée de la culture : « *Pour ce que nous avons tous été enfants avant que d'être hommes...* ». Jean-Jacques Rousseau va plus loin avec son idée que l'homme naît bon (le bon sauvage) et c'est la société qui le corrompt (le film Avatar se fera propagateur de cette pensée). Pour lui, l'enfant naît avec une raison parfaite et tout progrès dans la culture nous éloigne de la nature, de ce merveilleux état de nature où tout est si beau et si pur : « *Depuis que les savants ont commencé à paraître parmi nous, [...] les gens de bien se sont éclipsés* ». Et ce sera l'écriture du fameux Emile ou De l'éducation où l'enfant est arraché à ses parents pour être à l'abri de tout déterminisme. Il va même jusqu'à se plaindre que l'enfant apprenne si tôt à parler puisque c'est par les mots que se communique la culture et donc que se pervertit l'enfant. Pierre Bourdieu, dans son livre Les Héritiers, va s'attacher à découvrir la réponse à cette question : à qui profite le crime ? Celui de la transmission. Pour lui, ce qui fait la domination d'une partie de la population sur une autre, c'est le capital. Mais le capital n'est pas seulement matériel, la culture est du capital immatériel. Il n'y a pas de culture supérieure car la culture n'est en fait qu'un capital qui fait sécréter des habitus, c'est-à-dire une capacité pour une personne de poser les mêmes actes. La culture est arbitraire. Elle ne sert qu'à distinguer, hiérarchiser les différentes classes sociales. Il dénonce l'école comme étant ce qui crée le plus d'inégalités car elle reproduit les intelligences à l'identique. Elle divise au sein d'une même génération car les héritiers profitent du capital-culture de leur famille, ayant ainsi une avance irrattrapable sur les classes inférieures. Les élites se reproduisent elles-mêmes.

Mais, explique François-Xavier Bellamy, ce n'est pas seulement la manière d'enseigner qui est atteinte, il y a aussi notre manière de concevoir la culture. De nos jours, la culture est considérée comme un luxe, un divertissement, quelque chose que l'on fait le dimanche en famille par la visite d'un musée, d'un village médiéval ou d'une église. Touchés par les thèses de ces trois ennemis de la culture, nous considérons la culture comme un outil, quelque chose en plus, un avoir. On dit qu'il faut de la culture pour s'en sortir dans la vie. Dans une société moderne où tout s'achète et se vend, la culture est devenue un bien comme

un autre. Il faut posséder ce bagage culturel. Mais un bagage, c'est quelque chose que nous cherchons à rendre le plus léger possible, c'est encombrant un bagage. Lorsque nous partons en voyage, nous essayons de prendre le strict nécessaire. Voir la culture ainsi, c'est la condamner car c'est la considérer comme une chose que l'on peut convertir sur le marché en liquidités, en espèces sonnantes et trébuchantes, c'est la considérer comme extérieure à nous-mêmes. Le monde moderne voit la culture comme un carcan, comme un parcours de formation, comme une condition de vie, comme quelque chose qui précède la vraie vie.

François-Xavier Bellamy explique magistralement que la culture n'est pas un avoir, un plus, quelque chose qu'on possède et qu'on marchandise. Cela ne se compte pas, ce n'est pas du capital. Cette affirmation résume tout : « *La culture n'est pas du côté de l'avoir, elle est du côté de l'être* ». Il faut « *refonder la transmission* ». La culture n'est pas un plus, elle est le cœur de nos vies. Il définit ainsi la culture : « *Ce que les hommes ajoutent à la nature* ». La première forme de culture c'est le langage. Le petit bébé a des capacités fabuleuses, il est « *tabula rasa* » (table rase) comme dit saint Thomas d'Aquin. C'est de la cire vierge sur laquelle on peut imprimer ce que l'on veut. L'enfant a besoin de rencontrer la culture, sa langue, celle de ses parents qu'il entend déjà avant de naître. Dans le sein de sa mère, le bébé, sans le savoir, apprend déjà la langue de ses parents, il vit déjà une expérience culturelle puisqu'il capte les sons et y est particulièrement sensible (musique, disputes, chant prénatal, etc...). Nous ne mesurons pas combien la culture fait partie de nos vies, combien elle s'y incorpore. C'est par elle que nos vies s'accomplissent et deviennent uniques. C'est sur elle que nous nous appuyons pour monter plus haut encore. « *Nous sommes des nains montés sur des épaules de géants* » disait Bernard de Chartres. Chacun fait un usage unique de ce qu'il a reçu (sauf les journalistes qui ne font que reprendre les dépêches de l'AFP...). Le langage nous permet de rentrer en communication avec les autres. C'est ainsi que la communion des vivants se fait par la culture et non seulement par la relation. Nous nous en rendons compte tous les jours dans nos discussions : lorsque des

personnes n'ont rien en commun, les dialogues sont très difficiles. La connaissance de soi se fait aussi grâce à la culture car grâce à la langue nous développons une pensée. Sans mots, nous ne pourrions exprimer des concepts.

L'homme est un être de médiation, explique notre auteur. Il n'est pas immédiat. L'animal, lui, est immédiat, il n'est pas un être de culture. Lorsqu'il vient au monde, l'animal est complet : l'abeille n'a pas besoin de faire une école d'architecture pour construire sa ruche, l'araignée ne fait pas d'école de tissage avant de faire sa toile. Mais c'est leur limite, l'abeille ne fera que des ruches et du miel toute son existence, et l'araignée des toiles. L'enfant, lui, doit tout apprendre. La culture va être ce média, au sens propre du terme, ce moyen qui va lui permettre de se développer et de voir des horizons s'ouvrir devant lui. Il ne peut y avoir de vie sans culture : « *Quand la culture n'est plus partagée, quand la langue dans sa richesse n'est plus communiquée, quand on n'apprend plus à voir le monde par le prisme de la culture, nous laissons derrière nous le néant qui devient puissance d'anéantissement* ».

Il faut donc nous réconcilier avec la culture. Combien de temps passons-nous à lire chaque jour ? Une lecture libre, gratuite, non pas un journal ou des informations sur internet, non, des œuvres qui nous élèvent, qui élèvent notre âme, des œuvres qui nous rendent meilleurs, plus cultivés. Il ne s'agit pas de se mettre à courir les musées ou les expositions, mais à se ré-imprégner de notre culture. Dans l'éditorial du Figaro Histoire n°4, Michel de Jaeghere écrivait : « *A un pays dont on a négligé de faire connaître les grands hommes, les gloires, les défaites ; une histoire dont on a refusé d'exalter les beautés, les exemples, il est vain de demander de manifester son attachement* ».



« *A qui veut régénérer une société en décadence, on prescrit, avec raison, de la ramener à ses origines.* »  
Léon XIII, Rerum novarum.

**Abbé François Brunet de Coursou**



Suite aux récents propos du pape François sur l'éventuelle possibilité d'ordonner des viri probati, (hommes éprouvés) voici un texte de l'abbé Gleize, Professeur d'Ecclésiologie au Séminaire Saint-Pie X d'Ecône. Cette étude montre combien une telle perspective, si elle venait à se réaliser, serait en rupture totale avec la Tradition de l'Eglise.

Ce texte a été réalisé à la demande de M. l'abbé Bouchacourt, Supérieur de District de France.

Nous le publions tel quel et supplions le Ciel de venir en aide à Son Eglise, maltraitée, torturée dans sa Doctrine et sa Tradition par la plus haute autorité sur terre, le Vicaire du Christ. Accentuons nos prières, en redoublant de générosité dans la Croisade du Rosaire et de Sacrifices, en cette année du centenaire de Fatima. ✍

## VERS LE MARIAGE DES PRÊTRES ?

.....

### Un nouveau débat en vue ?

1. Dans un entretien récemment accordé au journal allemand *Die Zeit*<sup>1</sup>, le Pape François a déclaré que, pour remédier au manque de prêtres, il ne serait pas impossible d'ordonner au sacerdoce des hommes mariés dans l'Eglise catholique latine, à condition qu'il s'agisse de « viri probati », c'est à dire d'hommes d'âges mûrs et ayant fait leur preuve dans la vie chrétienne. Dans cette éventualité, il resterait à déterminer quelles seraient les fonctions précisément départies à cette catégorie de prêtres. Mais en tout état de cause, l'Eglise ne reviendrait pas sur la loi du célibat, et ne laisserait donc pas aux séminaristes la liberté de se marier.



2. Y aurait-il là, en perspective, une nouvelle brèche dans la morale de l'Eglise catholique ? Dans le journal *Le Figaro*, Jean-Marie Guénois sous-titre en effet : « *L'Eglise pourrait évoluer sur le célibat sacerdotal* ». Pour y voir clair, quelques précisions s'imposent.

### Quelques distinctions.

3. Le célibat n'est pas la continence. Et celle-ci n'est pas non plus la chasteté absolue. Le célibat est la situation d'une personne qui n'est pas engagée dans les liens du mariage. Cette situation peut correspondre non seulement à un état de fait mais encore à un état de vie, librement choisi, où l'on renonce au mariage, en embrassant donc la chasteté absolue, c'est à dire l'abstinence totale et définitive de tout rapport sexuel. Ce choix

est légitime s'il est accompli en vue d'un motif supérieur à celui du mariage, comme la consécration religieuse ou sacerdotale. Et c'est justement pourquoi cet état de vie du célibat consacré l'emporte en excellence sur l'état du mariage, ainsi que le rappelle Pie XII : « *Cette doctrine qui établit l'excellence et la supériorité de la virginité et du célibat sur le mariage a été solennellement définie, comme un dogme de foi divine, au concile de Trente, et les Pères et les Docteurs de l'Eglise ont toujours été unanimes à l'enseigner. Nos prédécesseurs et Nous-même, chaque fois que l'occasion Nous en a été donnée, Nous n'avons cessé de l'exposer et de la recommander vivement* »<sup>2</sup>.

4. La continence est le fait de s'abstenir d'user du mariage. Cette abstinence est temporaire chez ceux qui ne sont pas encore mariés et envisagent de l'être et elle peut même l'être aussi chez ceux qui sont déjà mariés. Elle est définitive et absolue chez ceux qui n'envisagent pas le mariage, en particulier parce qu'ils choisissent l'état de vie du célibat consacré.

5. Enfin, dernière précision, il y a une différence entre la Tradition et les lois de l'Eglise. La loi du célibat ecclésiastique apparaît très tôt dans l'Eglise latine, probablement dès l'époque des apôtres : les études classiques du cardinal Stickler (*Le Célibat des clercs*, Téqui, 1998) et du père jésuite Christian Cochini (*Origines apostoliques du célibat sacerdotal*, Lethielleux, 1981) l'ont établi suffisamment. Le principe du célibat des prêtres est formulé dans les textes législatifs vers le début du IVe siècle<sup>3</sup>, par le concile d'Elvire, mais cela ne signifie pas que l'usage n'en ait pas prévalu auparavant

1 - « Interview » parue dans le journal *Die Zeit* le jeudi 9 mars 2017, dont la substance a été reprise par *Le Figaro* et *La Croix*.

2 - Pie XII, « Discours du 15 septembre 1952 aux Supérieures Générales des Congrégations de droit pontifical » dans *Acta apostolicae sedis*, p. 823, cité par Léon Cristiani, dans *L'Ami du clergé*, n° 49 du 3 décembre 1959, p. 739.

3 - Et non pas au XIe siècle, comme l'écrit Jean-Marie Guénois dans *Le Figaro*. Ce qui apparaît de nouveau au XIIIe siècle, lors du concile de Latran de 1139, ce sont seulement les anathèmes portés contre les prêtres qui ne respecteraient pas leur célibat.

et de fait le Pape saint Sirice en 386 et le concile de Carthage de 390 se réfèrent à une tradition remontant jusqu'aux apôtres<sup>4</sup>. A partir de là, l'Eglise est toujours restée fixée dans son enseignement. Cela signifie que le célibat sacerdotal ne fait pas seulement l'objet d'une loi et d'une discipline ecclésiastiques, qui seraient réformables selon la simple volonté d'un Pape. La pratique du célibat sacerdotal représente surtout une tradition apostolique irréversible, tradition qui atteste un dogme de foi divine, le dogme de la supériorité de l'état du célibat consacré sur l'état du mariage. Un peu comme la discipline du baptême des bébés n'est pas qu'une discipline, mais représente aussi une tradition qui atteste le dogme du péché originel.

7. La loi particulière de l'Eglise d'Orient est tardive, puisqu'elle remonte seulement à la fin du VIIe siècle, avec le canon 13 du concile in Trullo II (ou Quinisexte) de 691. Ce canon autorise les prêtres, diacres et sous-diacres, qui auraient été déjà mariés avant leur ordination, à conserver leurs épouses et à user du mariage, sauf pendant le temps où ils assurent le service de l'autel. Le canon 26 interdit à un célibataire de se marier une fois qu'il a été ordonné prêtre. Le canon 48 prévoit qu'un évêque déjà marié avant son sacre devra se séparer de son épouse et ne plus user du mariage. Comme l'a montré le cardinal Stickler<sup>5</sup>, avant le VIIe siècle, l'Eglise d'Orient retenait en principe, comme l'Eglise latine, la loi du célibat sacerdotal, héritée des apôtres. La nouvelle législation survenue postérieurement représente donc une régression. Et elle ne va tout de même pas jusqu'à autoriser un prêtre à se marier ; elle accorde seulement la possibilité d'ordonner prêtre un homme précédemment marié, en ne l'obligeant qu'à une continence temporaire. Si, dans sa prudence, Rome autorisa les églises locales d'Orient à conserver leur usage propre, elle n'en encouragea pas moins celles de ces églises qui désiraient revenir à la pratique latine du célibat et de la continence complète<sup>6</sup>.

8. L'esprit authentique de l'Eglise veut donc que les prêtres renoncent à l'état et à l'usage du mariage. La loi du célibat sacerdotal est en même temps une loi de chasteté absolue. Cette exigence s'explique en raison de la supériorité de l'état de vie du prêtre et du caractère sacré de ses fonctions. L'usage particulier des églises locales d'Orient représente une entorse historique, contraire à cet esprit de l'Eglise, que Rome a été obligée d'admettre mais à laquelle elle ne s'est jamais parfaitement résignée.

### Des hommes éprouvés ?

9. A quoi peut bien rimer, alors, le projet de François ? A une pure et simple régression, contraire à l'esprit de l'Eglise. L'excellence du sacerdoce réclame un état de vie proportionné, à l'exemple du Christ et des apôtres. Par son célibat et sa chasteté absolue, le prêtre est un exemple et un signe. Exemple du renoncement et de la vertu parfaite à laquelle doivent tendre les fidèles. Signe de l'excellence de la vie de l'esprit, qui est la vie même de Dieu, sur la vie terrestre et simplement corporelle. Signe aussi de l'excellence de la contemplation des réalités éternelles, par rapport aux convoitises de la chair et à la vie mouvementée d'ici-bas. Cette excellence est telle que la pénurie de prêtres ne saurait fournir un prétexte pour la remettre en cause. L'Eglise a toujours préféré la qualité à la quantité. Et le meilleur moyen d'obtenir davantage de vocations n'est-il pas de recourir à la prière et à la pénitence, pour mériter d'abord des saints prêtres et ensuite beaucoup de saints prêtres ? Ce sont là des moyens proportionnés, puisqu'ils sont d'ordre surnaturel, comme la vocation qu'ils nous méritent.

10. Pire encore, le dessein du Pape ouvre la voie à une évolution qui ne s'arrêtera probablement pas à mi-chemin. Après avoir admis en principe et répandu dans la pratique l'ordination d'hommes mariés, il sera bien difficile de reculer devant le mariage des prêtres. Et il ne manquera pas de doctes pour expliquer au bon peuple de Dieu le caractère inéluctablement positif de l'évolution : après tout, que le mariage ait lieu avant ou après l'ordination, cela ne change pas grand'chose. L'essentiel est d'avoir admis la compatibilité des deux.

11. Ce genre de manœuvre, s'il s'avère opérant, aura eu son premier banc d'essai avec *Amoris laetitia*. Tout en réaffirmant le principe de l'indissolubilité du mariage, le Pape y autorise en effet une pratique contraire à ce principe, en admettant que les couples concubins ou divorcés remariés bénéficient dans l'Eglise du même traitement pastoral que les couples légitimement mariés. **De même, tout en réaffirmant la loi du célibat, il sera possible, en pratique, d'agir au rebours de cette loi, c'est-à-dire d'ordonner prêtres les hommes mariés, puis même de marier les prêtres.** Et ce, bien sûr, « dans certains cas », en raison du manque de prêtres. N'est-ce pas là ce que l'on devrait désigner, en propres termes, comme une « *morale de situation* » ?

Abbé Jean-Michel Gleize

Ecône, le 17 mars 2017

4 - Cf. la *Lettre pascale* de Son Excellence Mgr Luigi Carli, évêque de Segni, du 12 mars 1970, p. 19.

5 - Cf. le chapitre III « La pratique de l'Eglise d'Orient » dans le livre déjà cité. L'auteur prouve (p. 74 et sv) que cet usage particulier n'a pu s'autoriser d'aucune tradition ecclésiastique antérieure, sinon en falsifiant les textes.

6 - Le Cardinal Stickler remarque : « *Jusqu'à maintenant, la reconnaissance de cette discipline différente a été l'objet, de la part des autorités romaines, d'une considération courtoise qui, cependant, ne peut guère être considérée comme une approbation officielle de la modification apportée à l'ancienne discipline de la continence* » (p. 82).

## Savoir punir

L'adulte constatera quelquefois que l'enfant semble ne pas vouloir changer de comportement ou, et c'est aussi très fâcheux, de progresser dans un domaine attendu. Hélas ! La réprimande et les remarques n'ont pas suffi. Une nouvelle étape se profile : **la punition** ! Médication que l'adulte rechigne à utiliser mais qui reste nécessaire au risque de voir l'enfant s'égarer un peu plus... Cependant, comme toute potion, des risques bien réels y sont attachés comme d'y aller trop fort ou, et ce n'est pas moins dommageable, de tomber dans la vulgaire vengeance personnelle. L'enveniment du conflit, les rancœurs ou la maltraitance en sont les résultats affligeants. D'où l'importance de bien lire la notice !

Que dit-elle ?

Elle doit être adaptée à l'âge... On ne punit pas son enfant de 6 ans comme celui de 15 ! Si un souffle léger déplace une plume mais laisse inerte un caillou, priver de dessert le plus jeune fera certainement sourire le garçon à la voix éraillée !

Elle correspond à son caractère... Un émotif ne réagit pas comme un ombrageux !

Elle sera dosée en considérant l'âge, les circonstances ou encore les efforts passés... !

Ne sera puni qu'un enfant dont la faute sera avérée et dont il percevra le caractère répréhensible. La célèbre bannière des Ayacks : « *La justice ou la mort !* » doit rester dans son roman et non fleurir nos balcons !

- On distinguera la maladresse de la méchanceté...
- On évitera de la donner sous l'emprise de la colère mauvaise conseillère et peu favorable au pardon qui pourra être accordé avec générosité.
- On ne renoncera pas, on ne renchérira pas face à la parole provocatrice si souvent jetée à la face de l'adulte : « *ça m'est égal !* »

Outre le fait que la loi en restreint l'usage, frapper n'arrangera pas nos affaires et peut provoquer des rancœurs souvent inextinguibles.



### FRATERNITÉ SAINT-PIE X : CATHOLIQUE ET ROMAINE

« Ce travail... excellent résumé de la crise profonde que l'Eglise vit depuis le Concile Vatican II et contre laquelle Mgr Marcel Lefebvre résista en fondant la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

Ce petit livre (...) sera un bon moyen de lever les hésitations de ceux qui, inquiétés par les fausses accusations contre la Fraternité Saint-Pie X, n'osent venir préserver leur Foi et leur vie spirituelle à l'ombre de la Tradition de l'Eglise Catholique. »

Extraits de la Préface, de l'abbé Loïc Duverger

→ En vente sur nos tables de presse. 5 €

L'humiliation forme des enfants soumis en apparence ! Certes, cas extrême, Jules Vallès avec la terrible dédicace de son livre, nous le rappelle : « *A tous les enfants (...) rossés par leurs parents, je dédie ce livre !* »

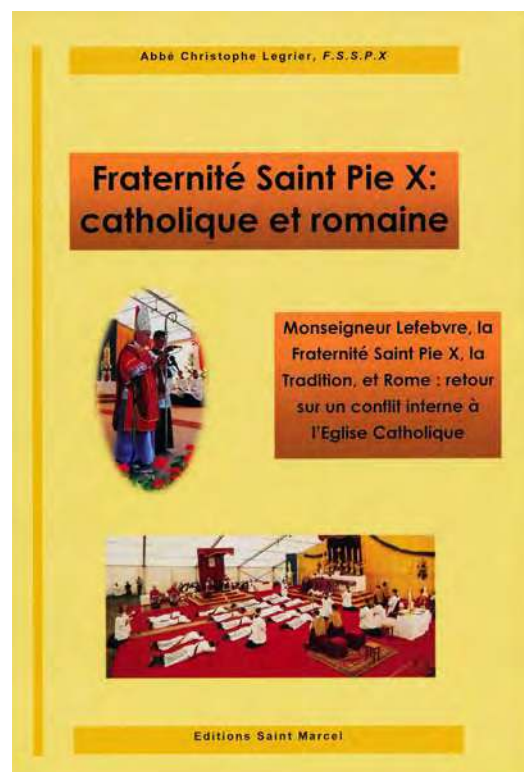
Enfin, il ne faut pas toujours punir. Il est parfois habile de ne pas avoir l'air de remarquer la petite défaillance !



Donnée avec discernement, la punition offrira donc de sains repères à l'enfant comme de lui rappeler qui détient l'autorité. Elle lui facilitera l'amendement mais aussi la réparation. Enfin, l'incident clos rapidement permettra à toute la famille de reprendre son chemin dans le calme, propice

au bien-être et au progrès. Aussi, à la sévérité austère empreinte d'orgueil du consul Titus Manlius condamnant à mort son propre fils qui eut le tort d'attaquer l'ennemi hors des rangs sans autorisation, nous adopterons l'attitude diamétralement opposée du père qui pardonna largement à son « fils prodigue. » (Lc 15). Car l'un, dit Tite-Live : « *Après avoir effrayé son siècle...* » ne laisse qu'un « *triste souvenir* ». Inimitable... tandis que l'autre, naissant sur les lèvres de notre Divin Sauveur, devient un modèle à suivre.

Frère Pascal







« Notre vie est un livre qui s'écrit tout seul. » (Julien Green). Bon, ben... Dois-je délaissier le clavier ?

Quoi qu'il en soit, la période qui s'ouvre ce **samedi 11 février** commence par notre recollection de doyenné à Saint-Joseph des Carmes. Elle est présidée par l'abbé Baudot, deuxième autorité du district, et nous offre un bon moment spirituel. Dans la foulée, profitant des avantages du calendrier scolaire, notre communauté se disperse un peu...

D'après le planning des abbés, les cours de catéchisme des adultes prennent du retard. Le prieur ne s'en soucie pas tant que cela, si j'en crois son mot lâché un soir de grand vent : « *J'avance lentement parce que j'ai l'éternité pour moi...* ».

Pour cette deuxième semaine des vacances, notre prieur se rend à Flavigny pour y suivre une session de théologie (Luther et le protestantisme ; protestantisation de l'Eglise) et rencontrer par la même occasion, d'autres prieurs...

Ces vacances se clôturent par la journée des travaux. Ce **samedi 25**, tandis que les travaux de maçonnerie se poursuivent sur la consolidation des murs de la propriété, en cuisine nos dames mijotent une choucroute et un dessert des plus délicieux ! Du coup, le mot de Joseph Conrad trouve ici sa place, même si, à cette occasion, il maniait plus adroitement la plume que la fourchette : « *Je m'installe religieusement à ma table, (...) j'y reste huit heures...* »



L'abbé Scarcella est aux avant-postes de l'actualité religieuse ! Ce **dimanche 26**, il est à Saint-Nicolas du Chardonnet de Paris. Rappelez-vous, en 1977, la radio annonçait une prise d'église par l'abbé Coache et ses fidèles traditionalistes, soutenus par Monseigneur Ducaud-Bourget... A cette occasion, il est le sous-diacre de la messe pontificale qui souligne cet événement du passé, toujours d'actualité pour nous !

**Lundi 27**, à 17h30 une heure d'adoration est proposée pour s'unir aux Quarante Heures prévues par l'Eglise ! D'ailleurs, une nouvelle fois, nous nous retrouverons devant l'autel pour y adorer le saint Sacrement à l'occasion des premiers vendredi et samedi du mois...

**Mercredi 1<sup>er</sup> mars**, toutes nos chapelles s'illuminent, elles accueillent leurs fidèles pour la cérémonie dite « des Cendres. » Pas question, pour eux, de manquer ce premier événement du

carême. Heureusement, le dimanche suivant, les prêtres proposeront : « *A ceux qui n'ont pu venir* » de s'approcher pour les recevoir. L'Eglise veille sur tous ses enfants !

Ce **samedi 11**, un petit groupe de randonneurs s'élance sur les sentiers du domaine de Galardet. L'occasion unique de mettre en pratique cette expression égyptienne : « *Donner du chemin à ses pieds.* » La semaine prochaine, le motif de leur marche sera plus spirituel puisque certains d'entre eux suivront le pèlerinage de Saint-Joseph des Carmes qui honore Notre-Dame en son sanctuaire de Marseille. Ensuite, comme des enfants guettant le retour de leur père, nous attendrons la venue du supérieur de la Fraternité en France : **M. l'abbé Bouchacourt**, annoncé pour la fin de la semaine.

Je dois le mot la conclusion à G. Musso, l'auteur aux vingt-cinq millions de livres vendus : « *A bientôt entre deux pages...* »

Nota : les photos sont celles des 40 ans de la reprise de l'église Saint-Nicolas, à Paris.



## ANNONCES DIVERSES

### DENIER DU CULTE 2017

Vos dons vous donnent droit à une réduction d'impôt de 66% du don effectué, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Ainsi un don de 100 € vous coûte en réalité 34 €.

Un reçu fiscal peut être également envoyé sur simple demande.

**Pour votre générosité,  
nous vous disons un sincère merci !**

### PÈLERINAGE À FATIMA PROGRAMME

#### - Samedi 19 août

15h : Messe solennelle

Lieu : Sanctuaire « Parking 14 »

17h : Chapelet

Lieu : Sanctuaire - Lieu dit « Os Valinhos »

20h30 : Exposition du Saint Sacrement pour la nuit

#### - Dimanche 20 août

9h30 : Messe pontificale

Lieu : Sanctuaire « Parking 14 »

15h : Chapelet et clôture du pèlerinage

Lieu : Sanctuaire - Lieu dit « Os Valinhos »

### KERMESSE - PERPIGNAN

SAMEDI 13 MAI

CHAPELLE DE JUHÈGUES

TOREILLES

#### Programme

**10h30** : Messe du Cœur Immaculé de Marie

*Chapelle de Juhègues*

*12h00* : Apéritif

**12h30** : Repas festif (Cuisiniers : les frères Pailhiez)

**14h00** : Stands, saynètes des élèves  
de l'école Notre-Dame du Mont-Carmel

### FÊTE PAROISSIALE

FABRÈGUES

DIMANCHE 18 JUIN

**10h00** : Messe du Très Saint Sacrement  
et Procession de la Fête-Dieu  
dans les rues de la ville

**13h00** : Apéritif et repas champêtre

**14h30** : Stands variés, saynètes des élèves de  
l'école St Dominique Savio

**17h00** : Concert d'orgue  
(Jean-Christophe Souberbielle)

### Coordonnées téléphoniques

**Prieuré St-François de Sales - Fabrègues :**

Tel : 09 81 28 28 05

Fax : 09 82 62 02 20

@ : fabregues-34@bbox.fr

- Abbé Rousseau : 06 71 15 61 91
- Abbé Brunet de Courssou : 06 50 62 99 55
- Abbé Quigley : 06 95 56 89 86
- Abbé Scarcella : 07 83 89 46 00
- Frère Pascal : 06 40 14 49 57

### Collecte pour les Capucins de Morgon

Elle se poursuit jusqu'à Pâques  
(voir *Apostol* de mars)

*Merci pour votre charité !*

### CARNET PAROISSIAL

**A été régénérée de l'eau du baptême**  
Solyne Antkowiak, le 4 mars (Fabrègues)

**Ont contracté mariage à l'église**  
Gabriel Pailhiez et Agnès Cathala, le 25 février  
(Narbonne)

**A reçu les honneurs de la sépulture ecclésiastique**  
Christian Santapau, le 25 mars, décédé le 20 mars  
(Carnon-Plage - Fabrègues)

**PRIEURÉ SAINT-FRANÇOIS DE SALES  
(34) FABRÈGUES - BOIRARGUES (Lattes)**

- ❖ **1<sup>er</sup> samedi - 1<sup>er</sup> avril :**
  - Boirargues : Messe à 8h.
  - Fabrègues : Heure Sainte à 18h. Messe avec orgue à 19h.
- ❖ **1<sup>er</sup> vendredi - 7 avril**
  - Boirargues : Messe à 8h.
  - Fabrègues : Heure sainte à 18h. Messe à 19h.
- ❖ **1<sup>er</sup> dimanche :** Quête pour l'entretien du Prieuré.
- ❖ **Catéchisme des adultes :** le mercredi à 19h15.  
Thèmes de l'année : *Les Evangiles* (Abbé Rousseau)  
*La Messe* (Abbé Brunet de Coursou)

- ❖ **Catéchisme des enfants** le mercredi 5 à 14h30. Abbé Quigley / Frère Pascal
- ❖ **Cercle des Étudiants :** les mardis 4 et 11 à 19h, Topo, repas. 9 rue Jean-Jacques Rousseau - Montpellier. Abbé Quigley.
- ❖ **Soutien pour l'école St Dominique Savio :** quête et vente de gâteaux le dimanche 16 (Pâques).
- ❖ **Samedi de travaux : le 29** dès 9h.

**Vacances de Pâques pour nos écoles**  
Du 13 avril, Jeudi saint (16h30)  
au mardi 2 mai (8h30)

**PRIEURÉ DU CHRIST-ROI  
(66) PERPIGNAN**

- ❖ **1<sup>er</sup> samedi - 1<sup>er</sup> avril :** Messe à 8h suivie du ¼ h de méditation.
- ❖ **1<sup>er</sup> vendredi - 7 avril :** Messe à 18h30 et salut.
- ❖ **1<sup>er</sup> dimanche :** Quête pour les prêtres (frais de route).
- ❖ **Catéchisme des enfants au Prieuré :** samedis 8 et 29  
Pour les horaires : voir l'abbé Quigley.

- ❖ **Responsable du service liturgique** - Grégoire Baudry (06 63 28 21 03).
- ❖ **Catéchisme des adultes :** chaque vendredi de 19h15 à 20h. Abbés Scarcella / Quigley.
- ❖ **Soutien pour l'école Notre-Dame du Mont-Carmel :** quête le dimanche 16 (Pâques).
- ❖ **Cercle St-Raphaël :** voir l'abbé Scarcella

**ÉGLISE NOTRE-DAME DE GRÂCE  
(11) NARBONNE**

- ❖ **1<sup>er</sup> samedi - 1<sup>er</sup> avril :** Messe à 9h puis catéchisme.

- ❖ **1<sup>er</sup> vendredi - 7 avril :** Messe à 18h30.
- ❖ **Chaque samedi, travaux :** aménagement de l'appartement du prêtre. Merci pour votre aide !
- ❖ **Louvetaux/louvettes :** Claire Cathala : 06 41 01 53 53.  
Premier samedi du mois.

**... QUELQUES DATES À RETENIR ...**

- ☞ **Dimanche 30 avril :** quête pour les Séminaires
- ☞ **Premières Communions :** dimanche 28 mai
- ☞ **Communions solennelles :** dimanche 11 juin
- ☞ **3, 4, 5 juin :** Pèlerinage de la Pentecôte, de Chartres à Paris : « *Mon Coeur immaculé sera ton refuge* » (13 mai 1917)

- ☞ **19 & 20 août :** Pèlerinage de la Fraternité à **FATIMA** (1917 - 2017). Voir programme p. 10
- ☞ **Vierge pèlerine de Fatima :** du 15 au 21 octobre 2017 dans notre Prieuré et ses chapelles.
- ☞ **Kermesse, fête paroissiale... :** voir p. 10

**ADRESSES DES PRIEURÉS  
ET DES CHAPELLES**

**Prieuré Saint-François de Sales**  
1 rue Neuve-des-Horts  
34690 - Fabrègues

**Chapelle Notre-Dame de la Médaille  
Miraculeuse**  
Rue de la Chapelle  
**Boirargues**  
34970 - Lattes

**Château de Cabanous**  
12100 - Saint Georges de Luzençon

**Prieuré du Christ-Roi**  
113 avenue Joffre  
66000 - Perpignan

**Église Notre-Dame de Grâce**  
Rue de Belfort  
11100 - Narbonne

**Chapelle Sainte-Emilie de Rodat**  
40 Place des Fontaines  
Capelle  
12850 - Onet-le-Château (Rodez)

## Messes dans les prieurés & chapelles

<b>AVRIL</b> <b>2017</b>	<b>BOIRARGUES</b> <i>Médaille Miraculeuse</i>	<b>FABRÈGUES</b> <i>Notre-Dame de Fatima</i>	<b>RODEZ</b> <i>Sainte Emilie de Rodat</i>	<b>MILLAU</b> <i>Cabanous</i>	<b>NARBONNE</b> <i>Église Notre-Dame de Grâce</i>	<b>PERPIGNAN</b> <i>Christ-Roi</i>
Samedi 1 <sup>er</sup> <i>1<sup>er</sup> samedi</i>	8h : Ab GS	19h : Ab DQ			9h : Ab Bdc	8h : Ab DR
<b>Dimanche 2</b> <i>Passion</i>	8h30 : Ab DQ	10h30 : Ab GS	--	--	9h : Ab Bdc	10h30 : Ab DR
Jeudi 6		18h30				8h30 & 18h30
Vendredi 7 <i>1<sup>er</sup> vendredi</i>	8h : Ab DQ	19h : Ab DQ			18h30 : Ab Bdc	18h30 : Ab GS
Samedi 8	8h : Ab Bdc	18h30 : Ab DQ				8h : Ab GS
<b>9 - 16 AVRIL : SEMAINE SAINTE *</b> RAMEAUX - JEUDI SAINT - VENDREDI SAINT - SAMEDI SAINT - PÂQUES				<b>Temps pour faire ses Pâques :</b> de la Passion (2 avril) au Bon Pasteur (30 avril)		
Lundi 17, de Pâques		11h : Ab GS				11h : Ab DR → Chez M. Faixa
Vendredi 21		18h30 : Ab GS			--	--
Samedi 22	8h : Ab DR	11h : mariage				<u>11h</u> : Ab GS
<b>Dimanche 23</b> <i>Quasimodo</i>	8h30 : Ab DR	10h30 : Ab DR	--	17h : Ab DQ	9h : Ab GS	10h30 : Ab DQ
Vendredi 28		18h30 : Ab DR			--	18h30 : Ab DQ
Samedi 29	8h : Ab DR	18h30 : Ab GS				8h : Ab DQ
<b>Dimanche 30</b> <i>2<sup>ème</sup> après Pâques</i>	8h30 : Ab GS	10h30 : Ab Bdc	--	17h : Ab DR	9h : Ab DR	10h30 : Ab DQ

SEMAINE SAINTE 2017

*	<b>BOIRARGUES</b>	<b>FABRÈGUES</b>	<b>MILLAU</b>	<b>NARBONNE</b>	<b>PERPIGNAN</b>
<b>RAMEAUX</b> 9 avril	8h : Confessions 8h30 : Bénédiction des Rameaux, Messe <i>Abbé Quigley</i>	9h15 : Confessions <u>10h</u> : Bénédiction des Rameaux, Messe <i>Abbé Rousseau</i>	16h30 Confessions 17h : Bénédiction des Rameaux, Messe <i>Abbé Quigley</i>	8h30 : Confessions 9h : Bénédiction des Rameaux, Messe <i>Abbé B. de Courssou</i>	9h15 : Confessions <u>10h</u> : Bénédiction des Rameaux, Messe <i>Abbé Scarcella</i>
<b>JEUDI SAINT</b> 13 avril	16h45 : Confessions 17h30 : Messe vespérale Adoration jusqu'à 20h30 <i>Abbé Rousseau</i>	17h45 : Confessions 18h30 : Messe vespérale Adoration jusqu'à minuit <i>Abbé Quigley</i>	---	18h : Confessions 18h30 : Messe vespérale Adoration jusqu'à minuit <i>Abbé B. de Courssou</i>	17h45 : Confessions 18h30 : Messe vespérale Adoration jusqu'à minuit <i>Abbé Scarcella</i>
<b>VENDREDI SAINT</b> 14 avril	14h30 : Confessions 15h : Chemin de Croix <i>Abbé Quigley</i>	17h : Confessions 18h : Chemin de Croix puis Fonction liturgique <i>Abbé Rousseau</i>	---	18h : Chemin de Croix (départ depuis le Canal de la Robine) 19h15 : Fonction liturgique <i>Abbé B. de Courssou</i>	17h15 : Confessions 18h : Chemin de Croix puis Fonction liturgique <i>Abbé Scarcella</i>
<b>SAMEDI SAINT</b> 15 avril	---	17h30-18h30 & 20h45- 21h15 : Confessions 21h30 : Vigile Pascale, Baptême d'adulte et Messe de la Résurrection <i>Abbé Quigley</i>	---	21h15 : Confessions 22h : Vigile Pascale et Messe de la Résurrection <i>Abbé B. de Courssou</i>	17h30-18h30 & 20h45- 21h15 : Confessions 21h30 : Vigile Pascale, Baptêmes d'adultes et Messe de la Résurrection <i>Abbé Rousseau</i>
<b>PÂQUES</b> 16 avril	8h : Confessions 8h30 : Messe <i>Abbé Quigley</i>	10h : Confessions 10h30 : Messe <i>Abbé Quigley</i> 17h : Vêpres et Salut	<b>RODEZ</b> 10h : Confessions <u>10h30</u> : Messe <b>MILLAU</b> <u>17h</u> : Messe <i>Abbé Scarcella</i>	8h30 : Confessions 9h : Messe <i>Abbé B. de Courssou</i>	10h : Confessions 10h30 : Messe <i>Abbé Rousseau</i>